

Concours d'écriture de la ville de Senlis

Thème 2024-2025 :

SOLEIL

Remise des textes jusqu'au 17 janvier 2025
Règlement et inscription sur
www.ville-senlis.fr/concours-ecriture



Ville de Senlis - 1915 - Mars 2024





Règlement

Article 1 :

Ce concours se déroule du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025. Il est ouvert aux collégiens, aux lycéens et aux adultes du territoire français. Une seule participation par personne est acceptée. Le thème est : Soleil

Article 2 :

Ecrire un texte qui répondra obligatoirement aux contraintes suivantes :

- 1) Donner un titre qui ne soit pas celui du thème du concours.
- 2) Intégrer dans le texte à l'endroit que vous souhaitez le mot : Soleil.
- 3) Le texte doit être en lien avec le thème du concours.
- 4) Le texte doit être rédigé dans sa totalité sous forme (au choix – 1 seule possibilité) :
o d'une conversation (avec un minimum de deux protagonistes)
o poétique
- 5) Présentation de 2 pages A4 maximum, dactylographiées, police Times New Roman 12 pts.

Article 3 :

L'inscription peut se faire dès l'ouverture du concours et l'envoi du texte se faire plus tard.

- 1) Pour les adultes et pour les jeunes extérieurs non scolarisés à Senlis :
o le formulaire d'inscription est à compléter sur le site de la ville de Senlis <https://www.ville-senlis.fr> – rubrique Culture/ Evènements culturels/Concours d'écriture, entre le 16 septembre 2024 et le 17 janvier 2025.

Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé.

o Le texte sera à joindre sur le même site avant le 17 janvier 2025 minuit. Aucun envoi numérisé ou papier ne sera accepté*.

2) Pour les jeunes scolarisés à Senlis, au choix (voir au préalable avec le CDI de votre établissement) :

o le formulaire d'inscription est à compléter sur papier (à récupérer auprès de votre CDI). Le texte sera à envoyer par mail ou à remettre sur clé USB au CDI de votre établissement avant le 17 janvier 2025.

o le formulaire d'inscription est à compléter sur le site de la ville de Senlis <https://www.ville-senlis.fr> – rubrique Culture/ Evènements culturels/Concours d'écriture, entre le 16 septembre 2024 et le 17 janvier 2025. Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé.

Le texte sera à joindre sur le même site avant le 17 janvier 2025 minuit. Aucun envoi numérisé ou papier ne sera accepté*.

Article 4 :

Les résultats seront proclamés le vendredi 28 mars 2025 à 19h, à la médiathèque de Senlis, rue Bellon. Tous les participants y sont invités.

* Si vous avez besoin d'aide pour déposer votre inscription et votre texte sur le site, n'hésitez pas à contacter la médiathèque de Senlis au 03 44 32 04 03 ou par mail sur : concoursdecriture@ville-senlis.fr

Aucune production n'est publiée et utilisée sans l'accord de son auteur. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues. La Commune de Senlis collecte des données vous concernant afin de répondre à votre demande d'inscription et de participation au concours d'écriture de la Ville de Senlis.

Vous pouvez disposer des droits d'accès, de rectification, d'effacement et le cas échéant de portabilité de vos données, d'opposition et de limitation du traitement. Vous pouvez également définir des directives sur le sort de vos données post-mortem et retirer votre consentement à tout moment. Pour plus d'information : <https://www.ville-senlis.fr/Culture-Sport-Loisirs/Culture/Evenements-culturels/Concours-d-ecriture/Concours-d-ecriture-2021-2022/Confidentialite-et-protection-des-donnees>.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Senlis et de la médiathèque. La responsabilité de la Ville de Senlis ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté,

